

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du fabricant : Tél. en cas d'urgence (24 heures sur 24) :
BENJAMIN MOORE & CIE LIMITÉE (613) 996-6666 (CANUTEC)
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645

=====

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

DÉNOMINATION COMMERCIALE : Apprêt alkyde d'extérieur MooreStyle
CODE USINE : 583-00
SYNONYMES : s.o. NOM CHIMIQUE : s.o.
FORMULE MOL. : s.o. NUMÉRO C.A.S. : s.o.
NOM GÉNÉRIQUE : Peinture alkyde
UTILISATION DU PRODUIT : Couche d'apprêt

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES : Non réglementé pour de petits
contenants
APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : s.o.
CLASSIFICATION : s.o. UN : s.o. GROUPE D'EMBALLAGE : s.o.

CLASSIFICATION SIMDUT : B3, Liquide combustible; D2A, Autres effets
toxiques

=====

II. INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENT	NUMÉRO CAS	% (POIDS)	VLE	DL50/CL50
Carbonate de calcium	1317-65-3	30 - 60	10 mg/m ³	n.é.
Solvant Stoddard	8052-41-3	10 - 30	100 ppm	voie orale 5 g/kg (rat)
Dioxyde de titane	13463-67-7	7 - 13	10 mg/m ³	n.é.
Essences minérales/66	64742-47-8	7 - 13	n.é.	n.é.
Essences minérales	64742-88-7	1 - 5	n.é.	n.é.
Silice cristalline	14808-60-7	0,1 - 1,0	0,05 mg/m ³	n.é.
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	0,1 - 1,0	25 ppm	voie orale 5 g/kg (rat)
Éthylbenzène	100-41-4	0,1 - 1,0	100 ppm	voie orale 3,5 g/kg (rat)

=====

III. DONNÉES PHYSIQUES

Les données physiques ci-dessous ne sont qu'approximatives et ne constituent pas des spécifications. Elles ne peuvent être utilisées que dans le contexte de cette fiche signalétique.

PLAGE D'ÉBULLITION (°C) : 157 - 210 DENSITÉ RELATIVE (20 °C) : 1,37 - 1,42
PRESSION DE VAPEUR (kPa) : >1,3 à 38 °C DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : >4,9
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Négligeable VOLATILITÉ (% en vol.) : 44 - 48
POINT DE CONGÉLATION (°C) : < -18 SEUIL DE PERCEPTION OLFACTIVE : Inconnu
COEFFICIENT DE RÉPARTITION HUILE-EAU : Inconnu pH : s.o.
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) : <1 ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
APPARENCE ET ODEUR : Liquide blanc épais à odeur de pétrole

=====
IV. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR (°C) : 40 MÉTHODE : TCC
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% dans l'air) ; INFÉRIEURE : 1,0 SUPÉRIEURE : 6,0
TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION (°C) : Inconnue
CLASSE D'INFLAMMABILITÉ : Liquide combustible
AGENT D'EXTINCTION : Utiliser de la mousse, de la poudre ou de l'eau en pulvérisation. Le personnel des services d'incendie doit porter un équipement de protection respiratoire et oculaire. Éviter de pulvériser de l'eau directement sur le produit car cela ne ferait qu'accélérer la propagation de l'incendie.
PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :
Le personnel des services d'incendie doit porter un équipement de protection respiratoire. Éviter de pulvériser de l'eau directement sur le produit car cela ne ferait qu'accélérer la propagation de l'incendie.
RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :
Les contenants scellés exposés à une chaleur trop importante lors d'un incendie peuvent exploser. Refroidir les contenants avec de l'eau en pulvérisation ou en atomisation.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :
Peuvent comprendre des oxydes de carbone, d'azote et de soufre, et de la fumée.

=====
V. RÉACTIVITÉ

NIVEAU DE STABILITÉ : Stable
SITUATIONS À ÉVITER : Aucune
INCOMPATIBILITÉ : Éviter les agents oxydants, ainsi que les bases et acides forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peut produire des oxydes de carbone et d'azote.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucun risque
AGENTS DE POLYMÉRISATION À ÉVITER : Aucun

=====
VI. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VALEUR LIMITE D'EXPOSITION : Non établi
EFFETS DE L'EXPOSITION :
Les fortes concentrations de vapeur sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons, et elles peuvent provoquer des étourdissements et des maux de tête; l'effet anesthésiant peut aussi provoquer d'autres troubles du système nerveux central et conduire, ultimement, à un arrêt respiratoire et à la mort. Le produit irrite les yeux, mais on ne pense pas qu'il puisse endommager les tissus. Une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation de la peau et même une dermatite. Faible toxicité en cas d'absorption par la peau. Bien que la toxicité orale soit très faible, l'aspiration de faibles quantités de produit dans les poumons peut avoir de sérieuses

conséquences sur la santé : bronchopneumonie, oedème pulmonaire et même la mort.

SYNERGIES TOXICOLOGIQUES : Aucune connue.

AUTRES RISQUES POUR LA SANTÉ :

Pour ce qui est des effets chroniques, on a pu observer des dommages et (ou) des maladies des reins sur le rat. Malgré de nombreuses études sur l'être humain, aucune preuve clinique n'a été apportée d'une corrélation entre l'exposition au solvant et la maladie. Aucun des ingrédients n'est inscrit sur la liste des substances sensibilisantes ou ayant des effets toxiques pour la reproduction (tératogènes ou mutagènes). La poussière de silice peut provoquer le cancer. Le CIRC a établi que la silice cristalline est cancérigène pour l'être humain lorsqu'on la respire. L'inhalation de la poussière dégagée par le ponçage peut endommager les poumons. La pulvérisation ou les embruns peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et des yeux. Éviter de respirer le produit pulvérisé ou les embruns lorsqu'on applique le produit par pulvérisation. Selon le CIRC, l'éthylbenzène peut être cancérigène (2B) pour l'être humain.

TOXICITÉ AQUATIQUE : Non disponible

=====

VII. SOINS D'URGENCE

En cas d'inhalation, conduire la victime à l'air frais et pratiquer la respiration artificielle si l'on constate un arrêt respiratoire. S'assurer que la victime reçoive immédiatement des soins médicaux. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau jusqu'à ce que l'irritation cesse. Si les symptômes persistent, s'assurer que la victime reçoive des soins médicaux. En cas de contact avec la peau, rincer à grande eau avec de l'eau froide. Utiliser du savon si possible. Retirer les vêtements souillés une fois l'aspersion commencée. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Maintenir la victime au repos et s'assurer qu'elle reçoive immédiatement des soins médicaux.

=====

VIII. MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

En espace confiné, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH pour la protection contre les vapeurs organiques et les embruns de pulvérisation de peinture. Porter des lunettes à coques étanches contre les éclaboussures chimiques. Porter des gants résistant aux solvants pour se protéger les mains.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :

Confiner le déversement. NE PAS vider le produit dans les égouts. Par mesure de précaution, éliminer toutes les sources d'inflammation et utiliser des outils anti-étincelles. Absorber le liquide avec un matériau inerte.

MISE AU REBUT :

Mettre au rebut conformément aux règlements locaux.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION :

Garder le récipient fermé lorsqu'on n'utilise pas le produit. Conserver dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart de toute source d'inflammation.

CONTRÔLES TECHNIQUES PARTICULIERS : Utiliser avec une ventilation appropriée.

=====

IX. RÉDACTION DE LA FICHE

SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
BENJAMIN MOORE & CIE LIMITÉE

Juillet 2009

(201) 573-9600

n.é. = non établi

s.o. = sans objet

=====

XX. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans le présent document sont présentés en toute bonne foi, et nous pensons qu'ils sont exacts à la date inscrite ci-dessus. Mais ils sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs ne devraient les utiliser qu'en complément aux autres renseignements qu'ils auront rassemblés et procéder à une évaluation indépendante pour savoir dans quelle mesure les renseignements provenant des différentes sources sont complets et permettent d'assurer une utilisation adéquate de ces matériaux et de garantir la sécurité et la santé des employés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer si ces données et renseignements respectent les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux s'y appliquant.